

Portrait de territoire

Conférence territoriale des maires Portes du Sud

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

DIVERSITÉ DE L'HABITAT, DES ÉQUIPEMENTS ET DES
SERVICES DE PROXIMITÉ

COHÉSION SOCIALE, POPULATIONS ET TERRITOIRES LES PLUS
FRAGILES

101 970 habitants en 2012

↑ **+ 1,3 %** de croissance annuelle moyenne
(2007-2012)
dont **0,1 %** dû au solde migratoire apparent*

43 915 emplois salariés privés en 2014

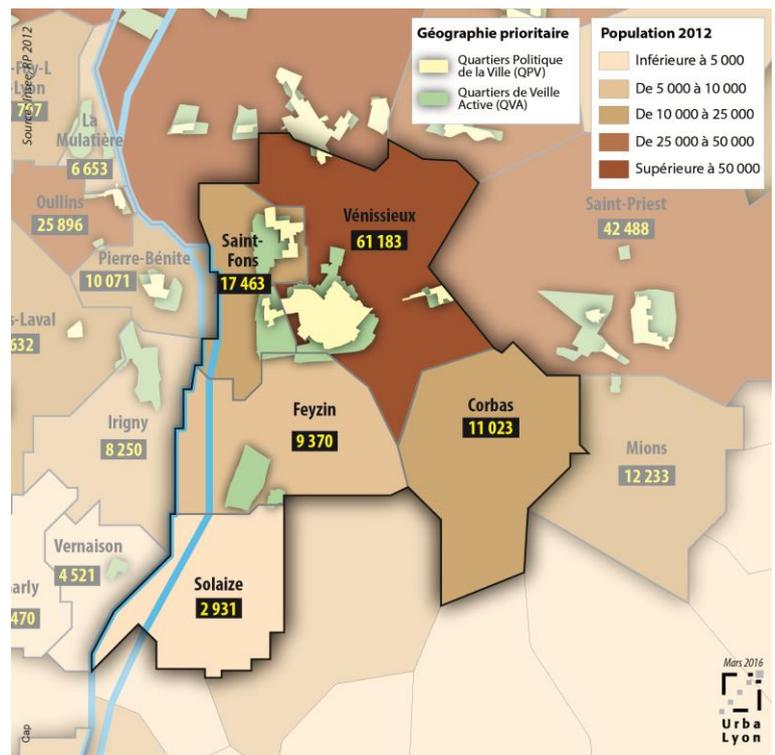
↓ **- 2 %** entre 2009 et 2014

113 emplois pour 100 actifs de 15 à 64 ans

11 369 demandeurs d'emploi fin 2014

↑ **+ 42 %** entre 2009 et 2014 (3 344 demandeurs
d'emploi supplémentaires)

**43 % de la population vit dans un
quartier en politique de la ville
(QPV+QVA)**



ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

L'attractivité est la capacité d'un territoire à attirer et à retenir des populations.

Les indicateurs retenus ici concernent les champs économique (emplois, secteurs d'activité, création d'entreprises), démographique (croissance de la population) mais aussi la qualité de l'environnement, le niveau de desserte en transports en commun ou encore les prix immobiliers.

Ce que l'on peut retenir :

- Une dynamique démographique soutenue, portée par le solde naturel*.
- Un pôle industriel majeur, mais une baisse des effectifs d'emplois salariés privés entre 2009 et 2014.
- Les prix de l'immobilier les plus bas de la Métropole.
- Une bonne desserte en transports collectifs.

Sources et définitions

Les astérisques (*) renvoient aux définitions page 10.

Les nombres entre parenthèses (compris entre 1 et 28) font référence aux sources des données page 11.

Une dynamique démographique soutenue, portée par le solde naturel*

En 2012, la Conférence Portes du Sud compte 101 970 habitants, soit environ 8 % de la population de la Métropole. Entre 2007 et 2012, la dynamique démographique dans les Portes du Sud (+ 1,3 %) a suivi un rythme légèrement plus soutenu qu'en moyenne dans la Métropole. À l'intérieur du bassin de vie, Corbas (+ 3,1 %), Solaize (+ 1,8 %) et Vénissieux (+ 1,4 %) sont les communes qui ont gagné le plus d'habitants.

La dynamique démographique du bassin de vie est portée par un solde naturel très excédentaire (+ 1,3 % par an, + 0,9 % en moyenne dans la Métropole), particulièrement à Saint-Fons et Vénissieux.

Un pôle industriel majeur de la Métropole

Fin 2014, on recense près de 44 000 emplois salariés privés dans les Portes du Sud, soit 8 % des emplois de la Métropole. Plus de la moitié des emplois sont localisés à Vénissieux. Les activités économiques se répartissent principalement sur deux zones industrielles et logistiques : la Vallée de la chimie et la ZI Lyon Sud-est.

Toutefois le nombre d'emplois a diminué entre 2009 et 2014 (- 1,8 %) alors qu'il a progressé en moyenne dans la Métropole (+ 5,1 %).

L'industrie est encore très présente dans le bassin de vie et représente 28 % des emplois. Les secteurs de la chimie et de la pétrochimie, de la fabrication de

produits informatiques et optiques, de la construction automobile sont particulièrement spécifiques au territoire.

Les principaux employeurs du territoire sont Renault Trucks, Carrefour, le laboratoire chimique Carso, Bosch et la Ville pour Vénissieux, Spie à Feyzin, Bluestar Silicones à Saint-Fons et IFP Énergies Nouvelles à Solaize (12).

13 % des habitants vivent dans une zone de risque industriel

Le territoire bénéficie d'une position stratégique au sein de l'agglomération. La proximité des autoroutes A7, A43, de la rocade Est, ainsi que les infrastructures portuaires et ferroviaires, font du territoire une porte d'entrée essentielle de l'agglomération.

Plus des deux tiers des sols sont artificialisés (67,1 %).

Enfin, en raison de la présence de la Vallée de la Chimie, 13 % des habitants vivent dans une zone de risque industriel.

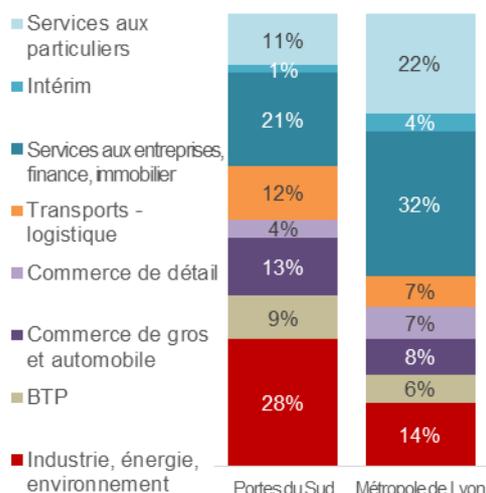
Les prix de l'immobilier les plus bas de la Métropole

Le prix moyen de vente des logements collectifs anciens dans la Conférence s'élève à 1 916 euros/m² en 2014. Il y a cependant des différences importantes selon les communes : de 1 785 euros/m² à Saint-Fons à 2 906 euros/m² à Solaize.

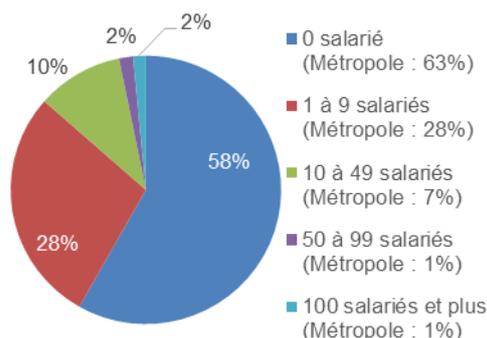
Une prédominance de la voiture parmi les modes de déplacement

Près des trois quarts des emplois sont occupés par des actifs (72 %) ne résidant pas dans les Portes du Sud ; à

Répartition des emplois salariés privés par secteur d'activité en 2014 (2)



Répartition des établissements selon le nombre de salariés en 2014 (6)

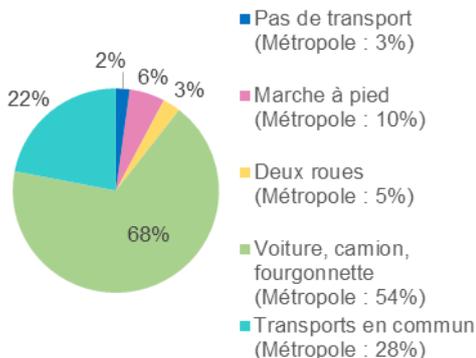


l'inverse 62 % des actifs quittent la Conférence pour aller travailler. C'est avec le Centre que les échanges sont les plus denses.

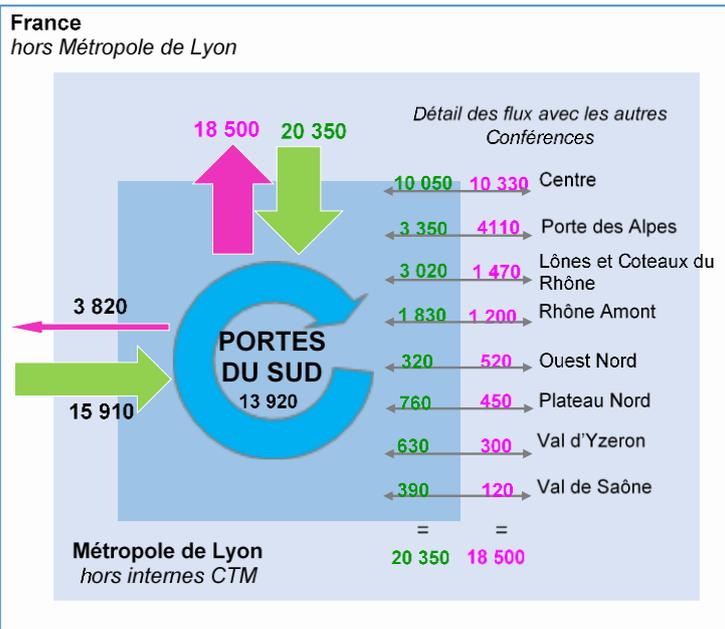
Seuls 13 920 actifs vivent et travaillent sur le territoire de la Conférence Portes du Sud.

Les deux tiers des actifs se déplacent en voiture et 22 % ont recours aux transports en commun pour se rendre au travail. En 2015, 95 % de la population est desservie par les transports collectifs (2^e Conférence la mieux desservie après le Centre).

Les modes de déplacement principaux pour aller au travail en 2012 (1)



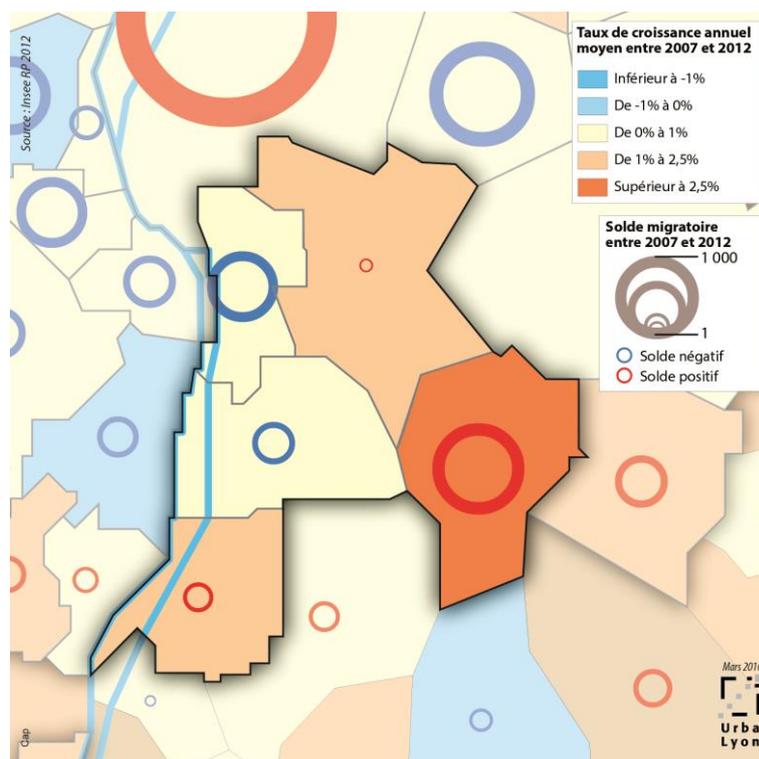
Migrations domicile-travail en 2012 (1)



Clé de lecture : Dans le cas des Portes du Sud, 18 500 habitants sortent des Portes du Sud pour aller travailler dans une autre Conférence. Parmi ceux-ci, 10 330 se déplacent dans le Centre.

	Portes du Sud	Métropole de Lyon
Dynamique démographique	Population en 2012 (1)	1 324 637
	Tx de croissance annuel moyen 2007-2012 (1)	+1,3%
	Solde naturel 2007-2012 (%) (1)	+1,3%
	Solde migratoire apparent* 2007-2012 (%) (1)	+0,1%
Dynamiques éco.	Emplois salariés privés en 2014 (2)	546 044
	Evolution des emplois salariés privés (2009-2014) (2)	-1,8%
	Tx de création d'entreprises en 2014 (6)	19,9%
Nature, environnement, écologie	Tx d'artificialisation* en 2010 (5)	67,1%
	Evolution du tx d'artificialisation 2000-2010 (en pts) (5)	+1,8
	Population soumise à un risque inondation (10)	0%
	Population soumise à un risque géologique (10)	2%
	Population soumise à un risque industriel (10)	13%
Ensgt sup. et tourisme	Etudiants en 2013 (au lieu d'enseignement) (7)	144 521
	Nb d'hôtels en 2015 (23)	233
	Nb de chambres d'hôtel en 2015 (23)	16 487
Foncier et immo.	Tx de construction* (1) (8)	10,8
	Prix / m ² des logements collectifs anciens en 2014 (9)	2 909 €
	Volumes des ventes dans l'ancien en 2014 (9)	8 543
Déplacements	Nb total de km de voies cyclables (22)	653
	Dont réseau structurant* (22)	310
	Population desservie par les TC (11)	94,8%

Évolution de la population et solde migratoire apparent* (2007-2012) (1)



DIVERSITÉ DE L'HABITAT, DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Cette seconde partie s'intéresse à l'offre et à la diversité des équipements et logements présents sur le territoire.

Les indicateurs retenus concernent l'habitat, mais aussi la densité médicale ou la présence d'équipements sociaux, éducatifs, culturels, liés à la petite enfance, aux personnes âgées ou à destination des personnes handicapées.

Ce que l'on peut retenir :

- Trois quarts de logements collectifs.
- Le plus fort taux de logements locatifs sociaux au sens de la loi SRU.
- La plus faible densité médicale de tous les bassins de vie de la Métropole.
- Un des plus faibles niveaux d'équipements dans tous les domaines : personnes âgées, personnes handicapées, petite enfance.

Le plus fort taux de logements sociaux

Les logements collectifs dominent dans le bassin de vie et représentent 74 % des logements.

En 2014, d'après l'inventaire SRU, la Conférence Portes du Sud compte 17 830 logements locatifs sociaux, soit 44 % des résidences principales. C'est le bassin de vie qui compte la part la plus importante de logements sociaux.

Ils sont essentiellement concentrés à Saint-Fons et Vénissieux : dans ces deux communes, plus d'un logement sur deux est un logement social.

La part des ménages propriétaires de leur logement (43 %) est proche de la moyenne métropolitaine ; en revanche, les logements locatifs privés sont peu présents dans le territoire.

Une faible densité médicale et d'équipements à destination des personnes âgées et handicapées

Les Portes du Sud comptent 82 médecins généralistes pour 100 000 habitants : c'est la plus faible densité médicale parmi les bassins de vie de la Métropole.

Les taux d'équipements destinés aux personnes âgées et aux personnes handicapées sont également parmi les plus faibles de la Métropole : 3,2 places en maisons de retraite pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans et 6,8 places en établissements pour personnes handicapées pour 1 000 habitants (respectivement 4,7 et 7,6 pour la Métropole).

Une concentration des équipements à vocation sociale dans les communes les plus peuplées

L'offre en équipements à vocation sociale est concentrée dans le nord du bassin de vie. Outre les CCAS communaux, on recense sept centres sociaux, cinq implantations de Maisons du Rhône, une MJC et une maison des associations.

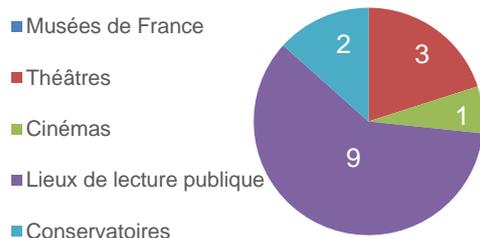
10 structures d'insertion par l'activité économique sont implantées sur le territoire.

Petite enfance : une offre d'accueil collectif plus faible que la moyenne métropolitaine

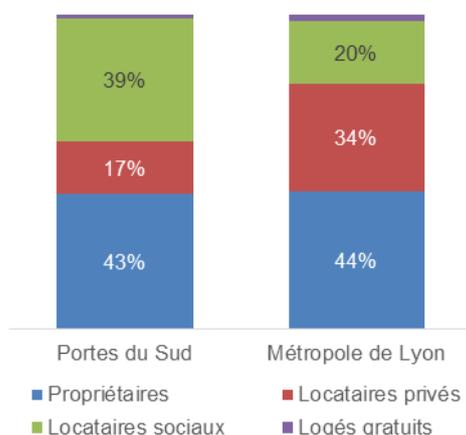
En 2016, on recense 763 places en crèches dans les Portes du Sud, soit environ une place pour 7 enfants de moins de 3 ans. Si l'on y ajoute le nombre d'enfants scolarisés de moins de 3 ans, le ratio théorique d'enfants accueillis en structures collectives s'élève à 24 % sur le territoire (soit le ratio le plus faible parmi les bassins de vie de la Métropole). C'est à Feyzin et Vénissieux que ce taux est le plus élevé : toutefois, à Vénissieux, si l'on ne prend pas en compte les enfants scolarisés de moins de 3 ans (nombreux dans la commune), la capacité d'accueil en crèches est particulièrement faible.

À cela s'ajoute la capacité d'accueil des assistantes maternelles qui s'élève à près de 2 300 places en 2015 (si l'on rapporte ce nombre au nombre d'enfants de moins de 3 ans, le bassin de vie est plutôt moins bien pourvu que les autres).

Équipements culturels par type en 2012 (19)



Statuts d'occupation des logements en 2012 (1)



Un taux d'équipements sportifs dans la moyenne métropolitaine

Avec 27 équipements sportifs pour 10 000 habitants, les Portes du Sud ont un taux d'équipements proche de la moyenne métropolitaine.

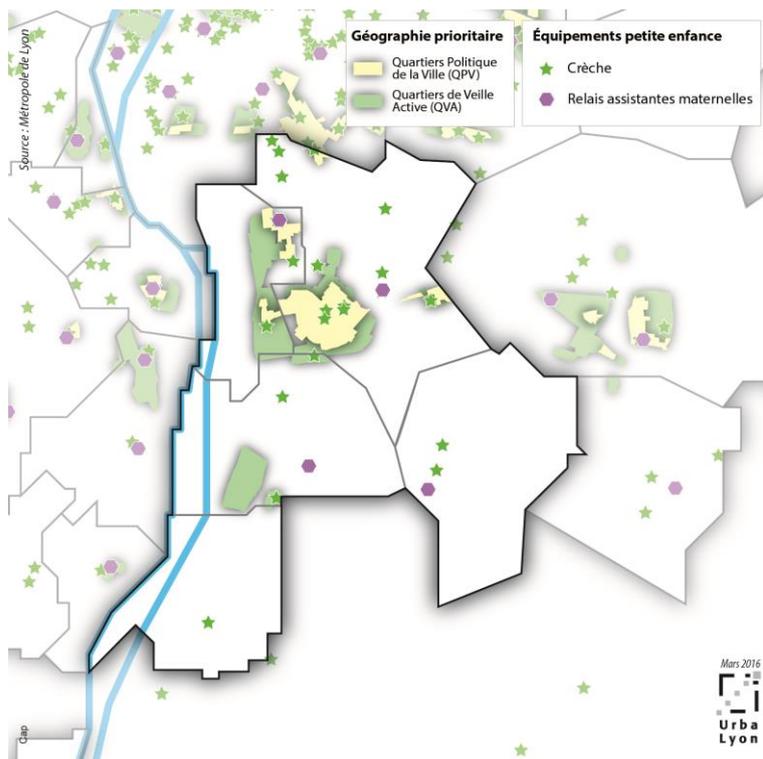
En ce qui concerne les équipements culturels, d'après le Ministère de la Culture, les Portes du Sud comptent neuf lieux de lecture publique (bibliothèques, médiathèques, points d'accès aux livres), trois théâtres, un cinéma et deux conservatoires.

Le nombre d'associations pour 10 000 habitants est également l'un des plus faibles de tous les bassins de vie (16 associations pour 10 000 habitants).

Le bassin de vie compte par ailleurs 8 collèges, dont 2 classés en REP* (à Vénissieux) et 4 classés en REP + (un à Saint-Fons et trois à Vénissieux).

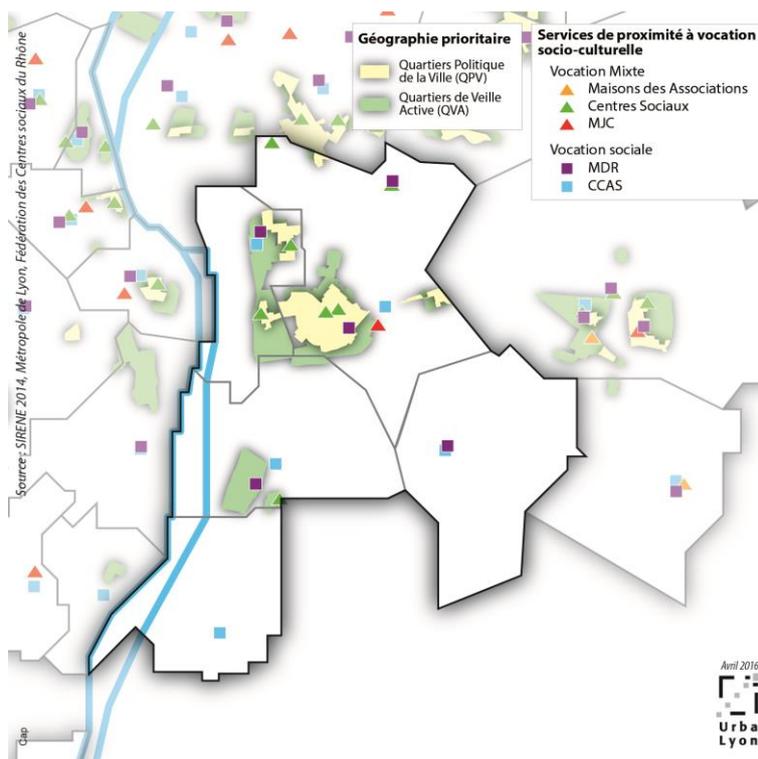
		Portes du Sud	Métropole de Lyon
Habitat	Nb de pièces par résidence principale en 2012 (1)	3,7	3,4
	Part des maisons parmi les logements en 2012 (1)	26,1%	17,7%
	Nb de logements sociaux SRU en 2014 (13)	17 830	148 513
	Tx de logements sociaux SRU en 2014 (13)	44,4%	24,0%
Enfance et famille	Enfants scolarisés de 2 ans, rentrée 2014 (18)	529	2 617
	Capacité d'accueil en crèches en 2016 (22)	763	13 325
	Nb de places chez les assistantes maternelles en 2015 (22)	2 296	29 684
	Nb de places en structures collectives* rapporté au nb d'enfants de moins de 3 ans (18) (22)	23,6%	28,8%
Insertion et emploi	Nb de SIAE* par commune en 2015 (14)	10	56
Dépendance et handicap	Nb de places en maisons de retraite pour 100 personnes âgées 60 ans et + (1) (15)	3,2	4,7
	Nb de places en établissements pour personnes handicapées pour 1 000 habitants (1) (15)	6,8	7,6
Santé	Nb de médecins généralistes pour 100 000 habitants (16)	82	103
Sport et loisirs	Nb d'équipements sportifs pour 10 000 habitants (1) (17)	27	25
	Nb d'associations pour 10 000 habitants (6)	16	25
Educ.	Nb de collèges en 2014 (18)	8	78
	Nb de collégiens, rentrée 2014 (18)	4 351	40 293

Les équipements de la petite enfance



Localisation des crèches à la rentrée 2012-2013 et des RAM en 2015.

Les services de proximité à vocation sociale



COHÉSION SOCIALE, POPULATIONS ET TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES

L'objectif de cette partie est d'appréhender les spécificités de la population résidant sur le territoire.

Les questions de mixité et de cohésion sociale et territoriale sont le fil rouge de cette partie : mixité générationnelle, sociale, culturelle.
Des indicateurs liés à la santé des habitants sont également abordés ici.

Ce que l'on peut retenir :

- Une population jeune, dont une part importante peu ou pas diplômée.
- Une présence importante de familles.
- Des habitants aux revenus modestes et une surreprésentation d'ouvriers ou d'employés.
- 43 % de la population vit dans un quartier en politique de la ville (QPV+QVA).
- Un territoire particulièrement touché par le chômage, répandu et en forte hausse entre 2009 et 2014.
- Une situation de santé plutôt défavorisée, notamment dans le quartier des Minguettes Clochettes.

Le territoire le plus jeune de la Métropole

En 2012, 30 % des habitants des Portes du Sud ont moins de 20 ans (25 % en moyenne dans la Métropole).

Les Portes du Sud accueillent de nombreuses familles avec enfant(s) (46 % des ménages contre 33,5 % en moyenne dans la Métropole).

Parmi ces familles, les foyers monoparentaux sont nettement surreprésentés : ils représentent 13 % des ménages (le plus fort taux de l'ensemble des bassins de vie de la Métropole). Les familles monoparentales sont particulièrement présentes à Vénissieux (14 % des ménages) et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) d'Arsenal-Carnot-Parmentier à Saint-Fons et des Minguettes-Clochettes à Vénissieux.

Les personnes vivant seules sont en revanche bien moins présentes dans le bassin de vie (30,9 %) qu'en moyenne dans la Métropole (40 %).

Les ménages les plus modestes de la Métropole

À compter des données 2012, un nouveau dispositif, FiLoSoFi, permet une observation du revenu disponible (après prélèvement des impôts et versement des prestations sociales) des ménages à un niveau territorial plus fin qu'auparavant, jusqu'à la commune. Il offre une nouvelle lecture de la carte des revenus, des inégalités et de la pauvreté.

Le niveau de vie* médian des habitants des Portes du Sud est le plus faible de la Métropole mais les écarts de revenus sont importants selon les communes. Le revenu médian disponible par unité de consommation (UC) est inférieur à 1 300 euros par mois à Vénissieux et Saint-Fons mais s'élève à plus de 2 100 euros par mois à Solaise.

Les deux tiers des actifs sont ouvriers ou employés et moins de 8 % sont cadres (respectivement 44 % et 23 % dans la Métropole)

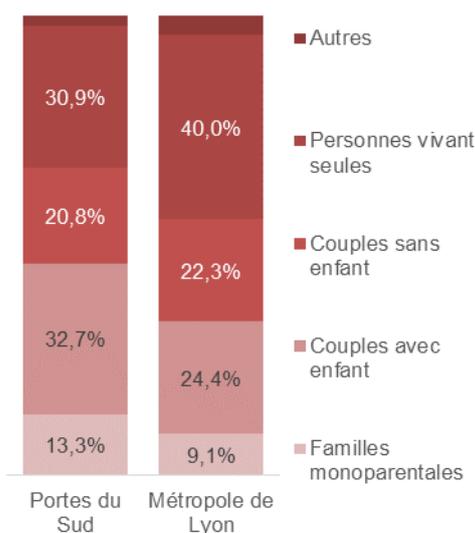
43 % des habitants résident dans un quartier en politique de la ville

Le bassin de vie compte six quartiers en politique de la ville inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville Métropole de Lyon (2015 – 2020) dont :

- trois quartiers prioritaires de la politique de la ville qui concentrent les populations les plus modestes. La géographie des QPV a été définie par l'État selon un critère unique de concentration de la pauvreté (quartier d'au moins 1 000 habitants dont le revenu médian est inférieur à 11 900 € dans l'agglomération lyonnaise). Ces quartiers se distinguent par une proportion importante de jeunes de moins de 25 ans : cette part dépasse 45 % dans le quartier Minguettes-Clochettes à Vénissieux contre 37 % en moyenne dans le bassin de vie.

- trois quartiers de veille active (QVA), dont deux déjà inscrits dans le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014 (Les Razes et Vignettes-Figuières –

Typologie des ménages en 2012 (1)



Maures à Feyzin et Joliot Curie à Vénissieux) et un nouvel entrant (le Centre à Saint-Fons).

Un impact important de la crise sur le niveau de chômage et de précarité des habitants

La Conférence Portes du Sud est la plus touchée par le chômage : 11 369 demandeurs d'emploi sont enregistrés à Pôle Emploi, soit plus de 26 % des actifs. Entre 2009 et 2014, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé : + 42 % contre + 38 % en moyenne dans la Métropole. C'est à Vénissieux et Saint-Fons que les demandeurs d'emploi sont les plus présents. Les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés sont surreprésentés dans la Conférence (39 %).

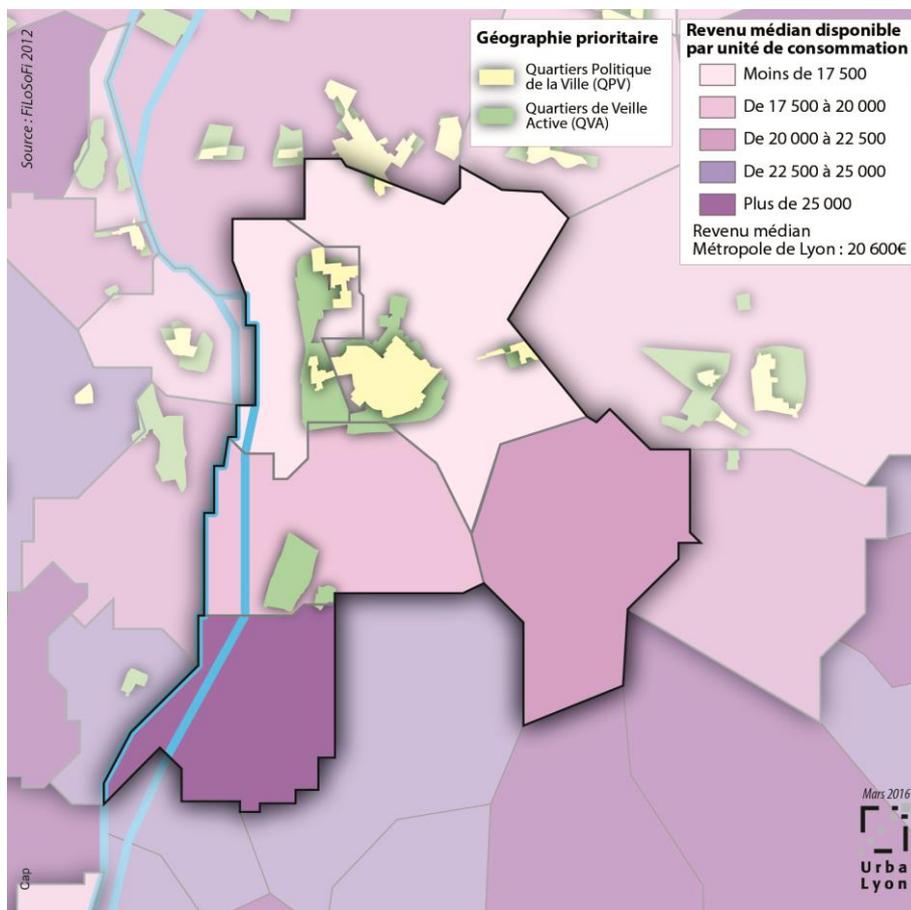
38 % des jeunes non scolarisés de 15 à 25 ans sont sans diplôme (25 % en moyenne dans la Métropole).

Près de 15 % de la population est couverte par le RSA*, soit une proportion bien supérieure à la moyenne métropolitaine (8,2 %). Le nombre de ménages bénéficiant du RSA a connu une très forte augmentation entre 2010 et 2014 : + 35 % dans les Portes du Sud contre + 28 % dans la Métropole. On note une part importante de familles monoparentales parmi les allocataires du RSA (34 % contre 29 % en moyenne dans la Métropole), notamment à Saint-Fons (38 %).

Globalement, près d'un tiers (32 %) des allocataires de la CAF ont leur revenu composé pour plus de moitié de prestations sociales (22 % en moyenne dans la Métropole) : ce taux passe à 43 % dans le QPV des Minguettes-Clochettes.

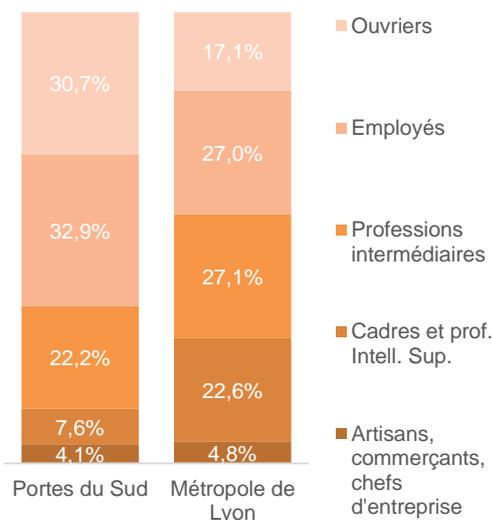
À noter que près de 7 % des ménages des Portes du Sud sont des foyers monoparentaux vivant sous le seuil de bas revenus (1 028 par UC en 2014 prestations sociales comprises).

Niveau de vie* en 2012 (26)



Précision : Les données infracommunales sur le revenu disponible (après prélèvement des impôts et versement des prestations) seront disponibles au 2nd trimestre 2016.

Profil socio-professionnel des actifs en 2012 (1)



Une situation de santé moins favorisée que dans les autres bassins de vie

L'analyse des indicateurs de santé retenus reflète la situation plutôt défavorisée des habitants des Portes du Sud.

Le taux standardisé de mortalité prématurée (décès avant 65 ans) et la part de la population sous traitement antidiabétique sont les plus élevés de la Métropole.

Les indicateurs de prévention sanitaire ne sont pas très positifs : seuls 17 % des enfants ont profité d'un examen bucco-dentaire gratuit proposé dans le cadre du programme M'T'Dents (plus faible taux parmi les Conférences) et 44,2 % des femmes de 55-74 ans ont participé à une mammographie gratuite organisée (2^e taux le plus faible après le Centre). Ces taux témoignent d'un non-recours plus important à ces services gratuits de prévention sanitaire dans les bassins de vie les plus touchés par la précarité.

Les indicateurs sont encore plus préoccupants dans les QPV et plus spécifiquement aux Minguettes-Clochettes.

Un taux de bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile* légèrement supérieur à la moyenne métropolitaine

7,5 % des 60 ans et plus (près de 1 500 personnes) sont bénéficiaires l'APA à domicile, contre 6 % en moyenne dans la Métropole.

Les personnes âgées de 80 ans ou plus, potentiellement davantage concernées par les questions de dépendance, sont plutôt sous-représentées dans la Conférence : 3,9 % contre 5 % dans la Métropole.

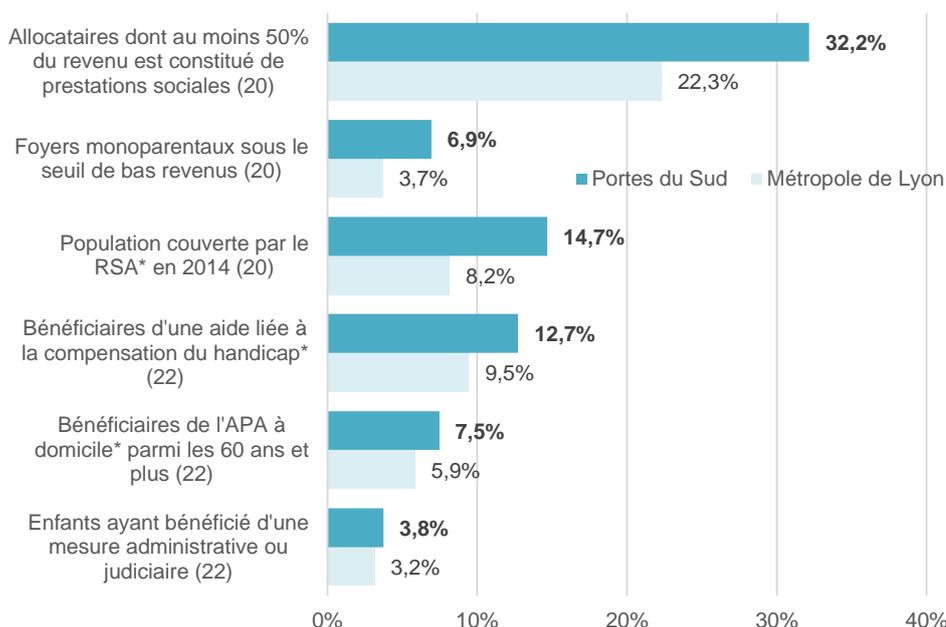
13 % de bénéficiaires d'une aide liée à la compensation du handicap*

Le taux de bénéficiaires d'une aide liée à la compensation du handicap dans la population est supérieur à la moyenne métropolitaine (près de 13 000 personnes soit 13 % des habitants contre 9 % en 2015). C'est à Saint-Fons qu'il est le plus élevé (15 %).

Aide sociale à l'enfance : un taux de placements supérieur à la moyenne métropolitaine

En 2015, plus de 1 000 enfants ont fait l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire (hors aides financières), dont 364 ont été placés en établissement ou en famille d'accueil. C'est à Saint-Fons et Vénissieux que les enfants ayant fait l'objet d'un placement sont les plus nombreux : 15,6 enfants pour 1 000 mineurs à Vénissieux.

Principaux indicateurs de la situation sociale de la population



		Portes du Sud	Métropole de Lyon
Contexte socio démographique	Part des moins de 20 ans dans la population en 2012 (1)	29,8%	25,2%
	Part des 60 ans et plus dans la population en 2012 (1)	19,2%	20,3%
	Taille moyenne des ménages en 2012 (1)	2,5	2,2
	Part des allocataires dont au moins 50% du revenu est composé de prestations sociales au 31/12/2014 (20)	32,2%	22,3%
	Part de la population résidant dans un quartier en politique de la ville (QPV+QVA) (4)	42,7%	22,2%
Enfance et famille	Tx de natalité* en 2014 (1) (21)	20,1	16,0
	Part des familles monoparentales sous le seuil de bas revenus parmi les ménages (20)	6,9%	3,7%
	ASE* : tx d'enfants ayant bénéficié d'une mesure administrative ou judiciaire (22)	3,8%	3,2%
	ASE* : nb d'enfants accueillis en famille ou en établissement pour 1000 enfants de moins de 18 ans (22)	13,2	12,7
Insertion et emploi	Allocataires du RSA fin 2014 (20)	5 990	50 089
	Tx d'évolution des allocataires du RSA (2010-2014) (20)	+35%	+28%
	Population couverte par le RSA* en 2014 (20)	14,7%	8,2%
	Demandeurs d'emploi ABC* en 2014 (3)	11 369	116 909
	Tx d'évolution des demandeurs d'emploi ABC* (2009-2014) (3)	+42%	+38%
	Jeunes de 15-25 ans non scolarisés sans diplôme en 2012 (1)	38%	25%
Dépendance et handicap	Part des 80 ans et plus dans la population en 2012 (1)	3,9%	5,0%
	Bénéficiaires de l'APA à domicile* parmi la population de 60 ans et plus (22)	7,5%	5,9%
	Tx de bénéficiaires d'une aide liée à la compensation du handicap* (22)	12,7%	9,5%
	Tx de bénéficiaires de l'AAH* parmi les allocataires au 31/12/2014 (20)	9,9%	7,1%
Santé	Tx de mortalité prématurée (avant 65 ans) pour 100 000 habitants (27)	199	172
	Tx de bénéficiaires du programme "MT'dents"* en 2013 (24)	16,7%	26,1%
	Part des femmes ayant réalisé une mammographie organisée en 2013 (55-74 ans) (24)	44,2%	43,9%
	Population couverte par le régime général sous traitement antidiabétique en 2013 - nb pour 100 000 hab. (24)	6 040	4 231
	Tx de bénéficiaires de la CMU-C en 2014 (28)	14,6%	8,6%
Sport	Nb de licences sportives rapporté à la population 2012 (25)	14,4%	18,2%
Educ.	Tx de réussite au brevet des collèges juin 2015 (18)	80%	83%

Définitions et acronymes

(par ordre alphabétique)

AAH : l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'assurer un revenu minimum aux personnes handicapées. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter 4 critères : incapacité, âge, nationalité et ressources.

APA à domicile : l'allocation personnalisée d'autonomie permet, sous conditions d'âge et de dépendance, de financer une partie des dépenses nécessaires au maintien à domicile (APA à domicile) ou bien dans le cas d'un hébergement dans un établissement médico-social (par exemple, un EHPAD), de financer une partie du tarif dépendance fixé par l'établissement d'accueil (APA en établissement). La donnée retenue ici concerne l'APA à domicile uniquement.

ASE : l'aide sociale à l'enfance (ASE) concourt aux mesures de prévention et de protection de l'enfant. Toutes les données concernant l'ASE correspondent à des bénéficiaires distincts.

Bénéficiaires de la CMU-C : la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est une protection complémentaire santé gratuite. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Le taux présenté ici correspond à la population couverte par la CMU-C parmi l'ensemble de la population couverte par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Bénéficiaires du programme M'T dents : jeunes de 6, 9, 12, 15 et 18 ans ayant bénéficié d'un examen bucco-dentaire gratuit (M'T dents).

Bénéficiaires d'une aide PCH et hors PCH : adultes et enfants bénéficiant de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou d'une autre aide liée à la compensation du handicap. La PCH est une aide personnalisée permettant la prise en charge de dépenses liées au handicap (aide humaine, matérielle, animale...). Il est possible de bénéficier de la PCH à domicile ou en établissement. Les aides hors PCH comprennent notamment l'AAH, la RQTH, les cartes de stationnement ou encore les orientations en structure.

Conférences territoriales des Maires (CTM) : elles correspondent aux neuf « bassins de vie » de la Métropole de Lyon. Lieux d'échanges et de réflexion entre les communes et entre les communes et la Métropole, elles sont force de proposition et permettent de partager des éléments de diagnostic et de compréhension des territoires. Elles expriment les attentes de leur territoire dans les phases d'élaboration des politiques métropolitaines et travaillent à leur déclinaison territoriale en se concertant sur les priorités locales.

Demandeurs d'emploi catégorie ABC : parmi les catégories de demandeurs d'emploi utilisées par Pôle emploi, on distingue la catégorie A avec les demandeurs sans emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, les catégories B et C avec les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en activité réduite courte de moins de 78h (B) ou longue de plus de 78h (C).

Information préoccupante : signalement d'un enfant en danger pouvant faire l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire, ou bien classée sans suite.

Niveau de vie : d'après l'INSEE, le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Nombre d'enfants de moins de 3 ans rapporté au nombre de places en structure collective : ratio rapportant la capacité d'accueil en crèche (hypothèse théorique qu'une place bénéficierait à un enfant) et le nombre d'enfants scolarisés de moins de 3 ans (Rectorat), à l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (Insee).

Population couverte par le RSA : elle correspond au nombre de personnes couvertes par le RSA (fin 2014) rapporté à l'ensemble de la population (RP 2012). Les personnes couvertes sont les membres composant le foyer allocataire du RSA soit l'allocataire, le conjoint éventuel réellement présent au foyer, les enfants à charge au sens des prestations familiales, les personnes à charge au sens du RSA.

REP / REP+ : les réseaux d'éducation prioritaire sont les nouveaux périmètres de la politique d'éducation prioritaire mis en place à partir de la rentrée 2015. La politique d'éducation prioritaire vise à corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire en renforçant l'action pédagogique et éducative dans établissements scolaires des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales

Réseau structurant des pistes cyclables : dans le plan mode doux, le réseau cyclable structurant constitue l'ossature du réseau. Il assure les liaisons intercommunales et l'accent est porté sur la lisibilité et la continuité des itinéraires. Il est aménagé principalement sur des axes qui sont déjà structurants pour les autres modes de déplacement, le long des lignes de tramway ou sur des voies vertes. Le réseau structurant privilégie des aménagements en site propre au sens large (bandes cyclables, aménagements de couloirs bus mixtes (bus/vélos), pistes cyclables, mise en place de double sens cyclables).

SIAE : structures d'insertion par l'activité économique (ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion et associations intermédiaires).

Solde migratoire apparent : il est estimé indirectement par différence entre la variation totale et le solde naturel et donc altéré des imprécisions sur la variation totale de population, tenant aux défauts de comparabilité entre deux recensements (évolutions de concepts de population et inégale qualité). Il est donc qualifié de solde migratoire « apparent » afin de garder en mémoire la marge d'incertitude qui s'y attache.

Solde naturel : c'est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Taux d'artificialisation : les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (habitat, grands équipements, espaces verts), les zones d'activité économique et les grandes infrastructures (routières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires) ainsi que les espaces en mutation (chantiers, décharge, espaces libres urbains), par opposition aux espaces agricoles et naturels.

Taux de construction : nombre de logements construits entre 2008 et 2014 (Sitel) rapporté au nombre de résidences principales en 2012.

Taux de natalité : nombre de naissances pour 1 000 habitants.

Sources utilisées

(1) Insee. Recensements de la population (1999, 2007, 2012).

(2) Acooss-Urssaf au 31 décembre.

(3) Pôle Emploi : les données sur les demandeurs d'emplois concernent les demandeurs de catégorie ABC.

(4) Source fiscale 2009 et 2011 et estimations de population à partir du recensement 2011 (Insee) pour les quartiers de veille active entrant dans la géographie prioritaire.

(5) Spot Théma.

(6) Insee, REE Sirene.

(7) Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(8) Sitadel.

(9) OTIF Perval. Les prix indiqués correspondent aux prix moyens au m² des logements collectifs anciens (y compris T1). Les volumes de vente sont inférieurs aux volumes réels et excluent les logements anciens de moins de cinq ans.

(10) L'estimation de la population soumise à un risque a été réalisée par l'Agence d'urbanisme à partir de l'analyse des données de servitudes du PLU GL, du PPRI Garon, du PPRN Givors, du PPRI Rhône Saône et du PPRT Givors / Grigny.

(11) Réseau des arrêts TC : open data SNCF – open data TCL (aires d'influences commerciales selon kéolis et observatoire des transports agence), Population carroyée : population fiscale 2010.

(12) DIANE, janvier 2015, bureau Van Dijk.

(13) Inventaire SRU au 1^{er} janvier 2014.

(14) DIRECCTE-UD69. Les données sur les SIAE sont au lieu d'implantation de la structure, qui peut avoir un rayonnement sur d'autres communes ou d'autres CTM.

(15) FINESS au 28 janvier 2016. Les capacités indiquées sont les capacités autorisées.

Les établissements pour personnes âgées comprennent : les EHPA ne percevant pas des crédits d'assurance maladie, les EHPA percevant des crédits d'assurance maladie, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les logement-foyers.

Les établissements pour personnes handicapées comprennent : les centres Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.), les centres Médico-Psycho-Pédagogiques (C.M.P.P.), les établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés, les établissements et services d'aide par le travail (E.S.A.T.), les établissements expérimentaux pour adultes handicapés, établissements expérimentaux pour enfance handicapée, les établissements pour déficients moteurs, les établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés, les foyers d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (F.A.M.), les foyers d'accueil polyvalent pour adultes

handicapés, les foyers de vie pour adultes handicapés, les foyers d'hébergement adultes handicapés, les instituts médico-éducatifs (I.M.E.), les instituts pour déficients auditifs, les instituts pour déficients visuels.

(16) ARS 2015-Insee 2012, exploitation ORS RA.

(17) Ministère en charge des sports RES 2015. Le recensement porte sur tous les équipements sportifs ouverts au public, à titre gratuit ou onéreux, pour y pratiquer une activité physique et sportive. Il comprend les principaux sites de sport de nature. Un gymnase comportant un dojo, un terrain de basket et trois terrains de tennis compte pour cinq équipements.

(18) Rectorat : rentrée 2014 pour les effectifs de collégiens ; juin 2015 pour les taux de réussite. Les données sur les enfants scolarisés de 2 ans ne concernent que les établissements publics.

(19) Ministère de la Culture, base statistique communale des équipements culturels. Liste des équipements culturels recensés en 2012 : Monuments historiques (classés, inscrits) ; Musées de France ; Théâtres et lieux de spectacle recensés par le Centre national du théâtre (nationaux, centres dramatiques nationaux, scènes conventionnées, scènes nationales, théâtres de ville, théâtres privés) ; Cinémas (art et essai ou non ; établissements / salles / fauteuils) ; Lieux de lecture publique (bibliothèques, points d'accès aux livres) ; Conservatoires de musique, danse et art dramatique à rayonnement régional (CRR), départemental (CRD) ou intercommunal (CRCI).

(20) CAF du Rhône. La part des foyers monoparentaux sous le seuil de bas revenus est rapportée à l'ensemble des ménages (source RP 2012). Au 31/12/2014, le seuil de bas revenus était de 1028€ par UC.

(21) Insee, statistiques de l'Etat civil.

(22) Métropole de Lyon. Pour les données d'activité de la Métropole, extractions IODAS les 21-01-2016 (enfants accueillis à l'ASE), 3-02-2016 (mesures administratives et judiciaires), 10-02-2016 (nb d'enfants concernés par une IP), 24-02-2016 (PA/PH), 8-03-2016 (assistantes maternelles).

(23) Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

(24) Régime général de l'assurance maladie – ARS (2013), exploitation ORS RA.

(25) MEOS (Ministère des Sports).

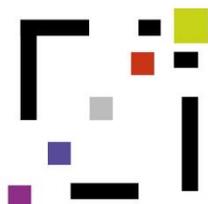
(26) FiLoSoFi, 2012.

(27) Inserm CépiDC (2007-2011) - Insee (RP 2009), exploitation ORS RA.

(28) CNAM 2014, exploitation ORS RA.

Équipe d'étude : Mathilde Aladame et Caroline Testut, avec la collaboration de Frédéric Camus, Philippe Capel, Marc Lauffer, Nicole Ponton-Frénay et Biravong Tanovan.

Agence d'**Urbanisme**
aire métropolitaine **Lyonnaise**



Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10
www.urbalyon.org

Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Région Auvergne Rhône-Alpes, Epora, Pôle métropolitain, Communautés d'agglomération de la Porte de l'Isère, du Pays Viennois, Communautés de communes de l'Est Lyonnais, de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, du Pays Mornantais, Communes de Bourgoin-Jallieu, Lyon, Tarare, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest Lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, de la Dombes, des Monts du Lyonnais, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Caisse des dépôts et consignations, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Opac du Rhône, Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise.

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Réfèrent : **Caroline Testut** c.testut@urbalyon.org
Infographie : Agence d'urbanisme